

**Arrêté du 5 octobre 2021 fixant le calendrier scolaire  
de l'année 2021-2022**

La rectrice de région académique, chancelière des universités, directrice académique des services de l'éducation nationale,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L311-6, L521-1, D. 213-29, D. 521-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 83-1003 du 23 novembre 1983 relatif à la commémoration de l'Abolition de l'esclavage ;  
Considérant l'avis du conseil académique de l'éducation nationale en date du 30 septembre 2021,

**ARRETE**

**Article 1.** - Le présent article fixe la date de la fin des cours au jeudi 7 juillet 2022.

**Article 2.** - Le Secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Les Abymes, le 5 octobre 2021

  
Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie

**Dominique BERGOPSOM**